

Titre d'emploi: Technicienne-inspectrice ou technicien-inspecteur

Numéro de concours : 561

Technicien(ne)-inspecteur(-trice)

Ton équipe : Aménagement et développement durable, Architecture, programmes, patrimoine, redév.

Statut : Col Blanc Régulier

Salaire : 30,39\$ à 40,02\$ de l'heure

Nombre d'heures par semaine : 35 heures/semaine

Modalités de travail : Hybride

Période d'affichage : 2026-09-11 au 2026-09-27

Nombre de postes à combler : 1



Ton rôle

- Informer les clients sur les programmes disponibles et les exigences nécessaires à leur admissibilité;
- Recevoir et analyser les demandes de permis assujetties à un PIIA, assurer leur suivi et conseiller les demandeurs;
- Soutenir son équipe dans divers projets d'aménagement liés au patrimoine, à l'architecture et au redéveloppement;
- Effectuer les inspections prévues et produire des rapports techniques précis pour chaque dossier;
- Préparer les permis requis et compléter les documents administratifs associés aux programmes;
- Vérifier la conformité des travaux réalisés et recommander les actions nécessaires en conséquence.

Tes avantages

- Possibilité d'un aménagement d'horaire de travail compressé;
- Régime de retraite à prestations déterminées;
- Rémunération avec indexation annuelle;
- Vacances et congés avantageux;
- Régime d'assurance collective;
- Programme d'aide au personnel et à la famille offrant des services confidentiels auprès de spécialistes (psychologie, nutrition, orientation scolaire, aide financière, etc.);
- Ce poste est assujetti à la convention collective du personnel col blanc de la Ville de Trois-Rivières.

Qualifications

- Diplôme d'études collégiales en architecture ou en aménagement et urbanisme;
- Détenir l'accréditation d'inspecteur(trice) auprès de la SHQ;
- Détenir un numéro d'autorisation de la SHQ pour la gestion des programmes;
- Permis de conduire valide de classe 5;
- Trois années d'expérience pertinentes aux attributions.

Compétences

Communication
Esprit de collaboration
Gestion du temps et des priorités
Ordre et structure
Raisonnement et analyse

Note : La Ville se réserve la possibilité d'administrer des tests lors de l'évaluation des candidatures et d'appliquer les dispositions prévues au Règlement sur le Code d'éthique.

La Ville de Trois-Rivières souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Au besoin, un soutien peut être offert aux personnes en situation de handicap pour les étapes de présélection et de sélection.